



Politique britannique Le nombre de juges francs-maçons révélé



Tous les juges portent des perruques mais leurs liens maçonniques sont plus secrets

Plus de 200 juges et plus de 1 000 magistrats au Royaume-Uni ont avoué être francs-maçons.

Une enquête gouvernementale révèle qu'au moins 247 juges - soit 4,9 % du corps judiciaire - sont membres de l'organisation.

Et au moins 1 097 - soit 6,8 % - des juges de paix appartiennent également aux francs-maçons.

Les chiffres ont été révélés par le Lord Chancelier, Lord Irvine, lors de sa comparution devant une commission spéciale de députés de la Chambre des communes.

L'enquête est toujours en cours et tous ceux qui ont reçu des formulaires n'ont pas encore répondu, a-t-il déclaré au comité.

Quelque 64 juges ont refusé de dire s'ils étaient ou non membres de la franc-maçonnerie, et 867, soit 5,4 % des magistrats, ont refusé de préciser s'ils en étaient ou non membres.

Prenant la parole plus tard, Lord Irvine a déclaré qu'on ne pouvait pas en déduire que ceux qui refusaient de faire des déclarations étaient en fait des francs-maçons.

« Certaines personnes refusent de faire une déclaration pour des raisons de conscience. Je n'oserais pas en déduire qu'elles le font », a-t-il déclaré.



Colère face à l'enquête

Il a déclaré que 5 033 juges et juges à temps partiel avaient renvoyé des formulaires sur les 5 290 formulaires de déclaration envoyés.

"Le nombre de juges qui ont déclaré être francs-maçons est relativement faible à ce stade, le chiffre s'élève à 247, soit 4,9% de ceux qui ont répondu", a-t-il précisé.

Pour ce qui est des magistrats, il a indiqué que 26 000 questionnaires ont été envoyés, avec 15 926, soit 61%, ayant répondu jusqu'à présent. Les magistrats non francs-maçons ont représenté 13 962, soit 87% de ceux qui ont renvoyé leurs formulaires.

Le député conservateur Gerald Howarth (Aldershot) a qualifié l'enquête de « politiquement correct » et a déclaré qu'elle avait « semé une sorte de frelons » au sein du système judiciaire.

Lord Irvine a répondu : « Il ne fait aucun doute qu'il existe un ressentiment très, très considérable. »

Mais il a ajouté : « Je ne considère certainement pas qu'il est de mon devoir de ne jamais marcher sur les pieds des juges. »

Les préjugés sexuels niés

Lors de la réunion de la commission, Lord Irvine a également défendu son bilan en matière de recrutement de femmes et de minorités ethniques dans le système judiciaire.

Il a déclaré aux députés : « Je dois dire que je doute qu'un seul Lord Chancelier ait fait autant d'efforts que moi pour encourager les femmes et les membres des minorités ethniques à postuler. »

Lord Irvine fait face à des plaintes pour discrimination sexuelle et raciale déposées par deux femmes avocates.

Il a déclaré : « Il existe une culture de réticence et ces praticiens devraient être encouragés à gravir les échelons. Lors du dernier tour de table, j'ai pu nommer quatre membres des minorités ethniques au poste de conseiller de la reine et j'ai été ravi de nommer 10 femmes au poste de conseiller de la reine. »

« Je ne les ai pas nommés pour l'équilibre entre les sexes ou les relations raciales, mais je les ai nommés sur la base du mérite. »

http://news.bbc.co.uk/2/hi/uk_news/politics/211677.stm